

Son fonctionnement



Un territoire organisé sous forme de Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Créé en 2004, le Pays Charolais-Brionnais a été organisé pendant 10 ans sous forme de Syndicat Mixte. Sa principale mission est la bonne mise en oeuvre du contrat de Pays. Transformé en Pôle d'Equilibre territorial et Rural (PETR) fin 2014, ce syndicat mixte est constitué sous la forme d'un syndicat mixte fermé, composé de 5 Communautés de Communes. Compte tenu de sa composition, le PETR est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre et fonctionne donc comme une collectivité. Une grande partie de son budget est composée des contributions de ses membres calculées au prorata de la population et de subventions de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne et de l'Agence Régionale de Santé.

Présidé par Jean-Marc NESME, Maire de Paray-le-Monial, le Comité Syndical du Pays du Charolais-Brionnais regroupe 140 élus du Pays, délégués titulaires représentant l'ensemble des communes et communautés de communes du Pays. Ils ont été désignés par leur Communauté de communes.

Le Bureau du Syndicat est composé de 25 membres. Il a été élu par le Comité Syndical en février 2017. Aujourd'hui, tous les présidents de Communautés de communes et maires des chefs lieux de canton y sont représentés.

Six commissions thématiques

Six commissions thématiques sont organisées au sein du Comité syndical. Présidées par le président ou un vice-président, ces commissions rassemblent des délégués titulaires ou suppléants du Pays, ainsi que des conseillers communautaires. Des acteurs socio-économiques ou institutionnels peuvent également être amenés à participer à certaines commissions.

1. Commission finances et mutualisation

Ses missions seront : finances, réflexion sur les mutualisations entre le Pays, les EPCI et les communes

2. Commission Pays d'Art et d'Histoire, tourisme, candidature UNESCO, culture

Ses missions seront : Pays d'Art et d'Histoire, suivi des travaux de la préparation du dossier de candidature UNESCO, réflexions sur le développement touristique et la mutualisation dans ce domaine, culture, etc...

3. Commission aménagement du territoire, urbanisme, numérique, mobilité, habitat, environnement

Ses missions seront : SCOT et les documents d'urbanisme, réflexion SIG et observatoires, numérique, infrastructures et mobilité, valorisation de la charte architecturale et paysagère, réflexions sur les logements, économies d'énergies, réflexions sur les Programmes Locaux de l'Habitat, actions à conduire en matière d'urbanisme et d'habitat, élaboration du plan de mobilité rurale, etc...

4. Commission Attractivité, développement économique, agriculture, commerce et artisanat, communication,

Ses missions seront : développement économique et agricole, développement des échanges avec les acteurs économiques, développement d'outils de marketing territorial, mise en place d'une politique d'accueil de la population ...

5. Commission santé, affaires sociales, personnes âgées, personnes en situation de handicap

Son fonctionnement

Ses missions seront : suivi et mise en oeuvre du Contrat Local de Santé et du conseil local en santé mentale, affaires sociales, projets pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

6. Commission jeunesse, sport, éducation, formation, insertion

Ses missions seront : formation et éducation, développement de projets pour la jeunesse, sport, insertion

Inscription aux commissions : contact@charolais-brionnais.fr